

Le mot du Maire



Mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2019, le constat est simple : pour mener à bien une politique municipale, il faut de la ténacité et une grande patience.

Notre monde évolue très vite, mais pour les municipalités, obtenir une autorisation ou un financement public pour le moindre projet prend vite l'allure d'une course d'obstacles.

Je remercie donc mon équipe municipale pour tout le travail effectué sur les différents projets en cours. Je remercie également nos agents, qui ne ménagent pas leur énergie au service du village.

Le manque de moyens des petites communes rurales se fait ressentir à chaque fois que les pouvoirs publics remettent en cause les services existants : réduction des horaires de la Poste, éloignement des permanences sociales et administratives, manque de transports publics, obligation de passer par internet pour la plupart des démarches : toutes ces restrictions - non compensées par des moyens financiers supplémentaires - rendent plus compliquée la vie de chacun dans nos territoires ruraux.

C'est en grande partie ce qui est exprimé par le mouvement social en cours dont nous faisons remonter plusieurs revendications aux instances gouvernementales, en espérant que cela servira à améliorer quelque peu la situation de nos villages cévenols. Et c'est pourquoi notre premier objectif a été de proposer aux Suménois un lieu de ressources et d'aide aux démarches administratives, tenu par un agent compétent.

Cependant une commune comme la nôtre se doit de toujours avancer, de garder attractivité et dynamisme pour maintenir une population active.

C'est pour conserver un centre bourg vivant que nous avons concentré les investissements dans ce secteur de notre commune, avec la certitude que cela va porter ses fruits ; notre bourg ancien, typique et riche de vestiges historiques, attire régulièrement les visiteurs, nos associations y organisent des événements fédérateurs, nos entreprises et commerces ont un savoir-faire reconnu, quant à nos paysages environnants, naturels et agricoles, ils restent un capital précieux, admiré de tous. Nous avons des cartes en main pour stimuler l'activité économique de notre commune et assurer ainsi des améliorations dans la vie de chacun.

Nous devons aussi nous inscrire dans une intercommunalité toujours plus importante dans notre quotidien ; au cours de la future décennie, le transfert quasi automatique des missions communales à des échelons supérieurs aura pour toutes les communes rurales un fort impact, que nous devons anticiper en ne nous trompant pas de projet.

Jusqu'à présent les intercommunalités se sont construites sur des opportunités conjoncturelles, plus ou moins imitées de ce qui se fait en milieu péri-urbain.

Il est temps de passer à un véritable projet de territoire où chaque village trouve sa place, un territoire de solidarité et non plus de simple gestion, capable de proposer à nos jeunes un avenir différent où prévaut une certaine qualité de vie, des relations à échelle humaine et un environnement préservé.

C'est le défi que nous avons – modestement – commencé à relever, et qu'il nous faudra réussir si nous voulons trouver le chemin du bien-vivre.

Jérôme Morali, maire

DÉBAT CITOYEN

Un débat citoyen s'est tenu le mardi 19 février au Diguedan. Une cinquantaine d'habitants étaient présents pour ce débat et ont émis des propositions à la fois sur les thématiques du débat national mais pas que... Des thèmes libres ont également été débattus. Certains élus étaient là pour la logistique. En concertation avec l'Assemblée Participative des Habitants, il avait été décidé de valoriser le travail en petits groupes de huit, afin de permettre à tous de s'exprimer. Dans chaque groupe, un rapporteur était choisi pour présenter à l'assemblée les propositions retenues et hiérarchisées par importance. Une synthèse sera rédigée prochainement par le groupe de pilotage formé à l'issue de la réunion.

Les résultats en seront communiqués à la population et envoyés à la fois à la Préfecture du Gard, Sous-Préfecture du Vigan et l'Association des Maires ruraux de France. Après cette mobilisation, la question ultime reste : quel sera le devenir de ces propositions ?

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des prochaines élections européennes ou autres consultations éventuelles, les inscriptions de nouveaux électeurs sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2019.

COUVERTURE
Les bénévoles de la médiathèque : Genevière, Pascale,
Jo, Monique, Isa, Huguette, Fabienne,
Astrid, Anne-Laure, Emma et Chantal.





|> TRAVAUX PONT D'HÉRAULT

Les travaux à Pont d'Hérault pour la rampe d'accès à la salle municipale ont été réalisés. Le cheminement pour l'accessibilité derrière les bâtiments des cités jusqu'au camping "Les berges de l'Hérault" est pratiquement terminé dans le but de sécuriser le passage des piétons.

I> CENTRE MÉDICAL COMMUNAL

- Un sas d'entrée en menuiserie métallique sera installé devant la porte d'entrée dans le but de protéger les patients du mauvais temps et d'isoler davantage la salle d'attente.
- Au 1^{er} étage, des travaux vont être entrepris
 - installation d'une salle d'eau et d'une petite cuisine fonctionnelle
 - pour l'accueil occasionnel d'un remplaçant et servir également au réunion des acteurs de santé.

|> CACHE-POUBELLES

Au Stade, les premières installations de mise en discrétion des containers ont été réalisés par nos agents. Cette opération va s'étendre à l'ensemble des points d'apport volontaire sur la commune.

|> CHEMINEMENT VERS LE STADE

Des barrières en bois de sécurité ont été installées le long du stade. Elles seront très bientôt complétées par un cheminement sécurisé depuis les écoles.

|> PARKING DE LA COSTE

Une étude est en cours pour l'agrandissement du parking de la Coste. La construction d'un pont nécessitera l'intervention d'un ingénieur béton. C'est la paroisse qui a donné le terrain à la commune pour 1€ symbolique en échange de l'accès à la salle Jeanne d'Arc.

I> CÉZAS

La mise en discrétion des réseaux électriques et téléphoniques est en cours de réalisation. Les poteaux existants seront déposés.

|> L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DU GARD

C'est une nouvelle agence au service des communes, 223 collectivités qui ont adhéré pour une somme modique. Sumène utilise déjà les services de cet établissement qui apporte un soutien en matière administrative, juridique, financière et technique. Par exemple, une aide à la réalisation des projets d'urbanisme (ex: relevé cadastral, esquisse..), une aide à la recherche de financements, un avis sur des dossiers juridiques.



Mise en discrétion poubelles + rampe de securité

Le mardi 19 Mars, à 18h30,

au diguedan aura lieu une réunion d'information sur le projet de station d'épuration.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, une réunion publique aura lieu

le mardi 26 mars à 18h au Diguedan, en présence du Bureau d'études UBA PRO.

Celle-ci sera suivie, en juin, d'une dernière consultation, sous la forme d'une enquête publique, afin de recueillir les demandes de la population.

Une réunion d'information et exposition sur le projet du Centre 3 Vallées, restauration de la Salle Ferrier en Centre d'interprétation en lien avec les sentiers de découverte thématiques, se tiendra au Diguedan le jeudi 4 avril 2019 à 18h.

N PANNEAU POUR LES ÉCREVISSES

Merci à la société de pêche pour le don de ce panneau informatif sur cette espèce protégée qui revient dans nos rivières



COMMISSION CULTURE SPORT ET TOURISME

|> SUBVENTIONS 2018

Associations - Président(e)	Accordé	Rbt frais
7A Sumène - Julien PALLIER	300€	100€
AAPPMA (pêche) - Raymond FABRE	600€	100€
ACAM - Thierry Ducros	500€	
Amicale Bouliste ABS - JMarie SAUZET	125€	85,7€
Anim HLV (Retraités du Pays d'Oc)	500€	
	775,45 €	
APEL Pont Neuf - Isabelle GELLY	1 504€	
Arts Danses - Sandrine OLIVIER	500€	100€
Asphodèle Le Prieuré Cézas - Roger ALEGRE	800€	100€
ASSE Basket - Patricia BOISSON	2 200€	
Club Chiffres et Lettres - Agnès FRANÇOIS	125€	100€
Club de l'Amitié - Andrée SARRAN	400€	98€
Comité des fêtes - Amandine LEGUEN	2 533€	
EC Sumène Quistinic - Christian TOUREILLE -	400€	100€
Elvis Platinés - Viviane LAFFONT	1 500€	
Entente Bouliste EBS - Philippe FRANÇOIS	125€	100€
Étoile Sportive Suménoise (ESS) - Mickael BRESSON	1 900€	100€
Fanfare Sumènoise - Mario SAULO	1 800€	
Fil et Nous - Nadine TOUREILLE	100€	
Gymnastique volontaire - Françoise TERRAT	200€	100€
Jeune Diane - Jean pierre CAVALIER	900€	100€
Refrains à Disque - Lionel CAMBOU	200€	100€
Regard'Ailleurs - Emmanuel TEISSERENC	500€	100€
Reliance - Nadine CABARROT		47,85€
Tennis Club Suménois - Marie-Hélène BRESSON	300€	-
Troupelade - Jacques BROUAT	155€	100€
Associations extérieures		
Collège 1 ^{er} secours	100€	
Bombix (rallye mathématique collège)	85€	

TOTAL	23 100€
Radio Escapades	300€
APE Pont d'Hérault	141€
Bombix (rallye mathématique collège)	85€
Collège 1 ^{er} secours	100€

BUDGET SUBVENTIONS 2018:

23 000€ fonctionnement + 3000€ exceptionnelles

Montant de fonctionnement accordé

Montant d'exceptionnel accordé

2 900€

Montant total accordé

26 000€





|> NOS ACTIONS

Nous tenons à remercier celles et ceux qui par leur implication au travers des associations donnent de leur temps et font vivre et dynamisent notre village en proposant activités, ateliers et/ou manifestations.

Nous continuons à les accompagner et les soutenir financièrement (subventions) et logistiquement (salles, matériels, conseils) dans leurs projets.

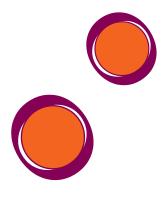
2018 fut riche en événements portés par nos associations nombreuses et actives avec :

- 3 anniversaires exceptionnels
- 30 ans ACAM,
- 80 ans étoile sportive Suménoise
- 70 ans du Basket
- l'inauguration de la voie verte,
- le lancement de l'atlas de la biodiversité et
- les traditionnels Rendez-vous saisonniers
- projection de « transhumance vers le bonheur » au printemps,
- fête de la voie verte l'été,
- contes à la bougie pour l'automne
- et Noël solidaire.

En 2019 les aménagements vont se poursuivre notamment au Diguedan (peinture de la cuisine et nouvelles tables en inox).

D'autres événements et manifestations seront organisés, notamment le 19 mai le 47° Brevet des Randonneurs Cévenols porté par le Club Alpin Français Nîmes-Cévennes et le lancement de la 2° année de l'Atlas de la Biodiversité Communal et bien entendu de nouveaux Rendez-vous!

L'éeho des eommissions



|> SPECTACLES DE NOËL DES ÉCOLES : CETTE ANNÉE, LES CONTES ÉTAIENT À L'HONNEUR !

Contes de Noël « Une ode à l'hiver et à la générosité »pour les élèves du primaire avec Églantine Jouve le 10 décembre au Diguedan.

3 contes évoquant la magie de noël ont embarqué les enfants d'histoire en histoire avec l'*Enfant des neiges*, la *Vache et le solstice d'hiver*, le *Père noël et le criquet*.

La conteuse, grâce à son interprétation vivante et amusante, a rencontré un vif succès.





Contes carottés pour les élèves de maternelle avec Sophie Laporte de la C^{ie} Soleils piétons le 11 décembre à l'école publique.

Deux histoires revues et corrigées : le *Petit chaperon* raide et *Pas de pot Dan...*

Spectacle de marionnettes interactif où le loup n'est pas vraiment méchant et où les princesses manifestent. Là aussi le talent de l'interprète a su ravir les petits!

Marie Christine Calais

Les associations sont nombreuses à organiser des manifestations sur la commune et à utiliser les panneaux d'affichage pour les annoncer. Pour un bon usage, pensez à n'y mettre que les affiches des événements ponctuels (et à ne pas oublier de les enlever une fois la date passée !) Pour les activités pérennes, le panneau permanent (en face de la maison de la presse) est à votre disposition : il suffit de déposer votre affiche (format A4 maximum) à l'accueil de la Mairie pour qu'elle y soit installée.

|> ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Que vous soyez un particulier qui loue une salle communale ou que vous soyez une association qui bénéficie d'une mise à disposition gratuite d'une salle communale, dans un cas comme dans l'autre, vous devez posséder une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages pouvant être occasionnés lors de l'utilisation de cette salle. Il est donc nécessaire que la personne ou l'association utilisatrice présente une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à son activité (ponctuelle ou régulière) et à l'occupation des locaux.

MANIFESTATIONS ET SACEM

Dès lors que vous organisez un événement public où de la musique est diffusée vous devez vous acquitter des droits d'auteurs auprès de la SACEM.

La SACEM vous délivre l'autorisation de diffuser le plus vaste répertoire au monde (français et international) dans le respect du droit d'auteur (Code de la propriété intellectuelle). Les droits d'auteur que vous payez sont ensuite répartis entre les créateurs et les éditeurs, rémunérant ainsi leur travail.

La diffusion de musique dans un lieu public via un support enregistré est assujettie à des droits complémentaires : la rémunération équitable gérée par la SPRÉ. La SPRÉ, Société pour la perception de la rémunération équitable, a mandaté la SACEM pour collecter la rémunération équitable auprès des lieux sonorisés et des organisateurs d'événements occasionnels. Pour en savoir plus : www.spre.fr. Cette rémunération est ensuite répartie entre les artistes-interprètes et les producteurs de musique.

|> TARIFS

Le calcul des droits d'auteur dépend des conditions d'organisation de votre évènement, et en premier lieu du caractère gratuit ou payant de celui-ci. Vous pouvez, selon certaines conditions indiquées dans le détail des tarifs, bénéficier de réductions supplémentaires. Le montant de la rémunération équitable est de 65 % du droit d'auteur avec un minimum annuel fixé par type d'activité.

Vous pouvez obtenir une réduction de 20 % en déclarant votre évènement à l'avance.

Pour les événements non commerciaux organisés par des associations de bénévoles, à but non lucratif : une réduction de 50 % est appliquée sur le minimum de facturation de la rémunération équitable.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site la SACEM.





L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAL

L'ABC c'est reparti pour une nouvelle année encore bien remplie!

Au programme:

des animations, scolaires et grand public, des inventaires participatifs, avec transmission de données, des sorties nature et bien d'autres propositions pour mieux connaître et préserver le capital naturel.

La journée de lancement est prévue pour le 25 mai à l'occasion de la fête de la Nature, restez informés!

Enzo Coadou, volontaire en mission de service civique accueilli par la commune, vous donnera des nouvelles par voie d'affichage ou sur le site de l'ABC (en construction).





LA BOÎTE À OUTILS NATURA 2000

Le sud de la commune de Sumène est concerné par un site Natura 2000 : la ZPS « Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses ». Désignée en 2006, cette zone est pilotée et animée par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises depuis juillet 2016. Un document d'objectifs validé en 2014 donne les objectifs à atteindre sur le site. Ainsi, deux objectifs de conservation ont été définis :

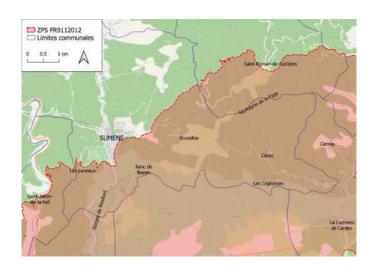
- Conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les populations d'oiseaux qui ont justifié la délimitation du site Natura 2000
- Eviter les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes oiseaux.

Ceux-ci sont déclinés en objectifs de développement durable :

- Maintenir des activités agricoles, forestières et cynégétiques favorables à la biodiversité
- Prendre en compte les objectifs de conservation dans l'aménagement du territoire et les activités
- Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs outils sont disponibles. Outre les moyens mis en œuvre par le chargé de mission Natura 2000 de la Communauté de Communes pour faire des animations vers différents publics, des suivis d'espèces et de leurs habitats, de la communication, etc. d'autres outils peuvent être utilisés par les acteurs du territoire.

Le premier, est le contrat Natura 2000. Celui-ci permet de solliciter des subventions à hauteur de 100% pour les





particuliers et 80% pour les collectivités. Plusieurs types de travaux peuvent être pris en charge : chantiers de réouvertures de milieu par débroussaillement, création ou entretien de mare, etc.

Le second outil concerne exclusivement les agriculteurs qui peuvent bénéficier de subventions dans le cadre des MAEC (Mesures Agroenvironnementale et Climatique). Seules les activités pastorales sont concernées dans le cadre de la ZPS Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses.

Enfin la charte Natura 2000 est un autre outil qui peut être utilisé pour contribuer à atteindre les objectifs cités précédemment. Ce document peut être signé par des représentants d'activités de pleines nature (association d'escalade, de randonnée, société de chasse...) ou par des propriétaires fonciers ou gestionnaires. Ainsi, ils s'engagent à respecter des engagements et des recommandations dans la liste des enjeux du site Natura 2000. Les propriétaires signataires bénéficient ainsi de l'exonération sur la taxe foncière non-bâtie.

- Pour plus de détails et informations : Page Natura 2000 du site internet de la communauté de communes
- Contact:

Bérenger REMY, chargé de mission Natura 2000 06.49.19.22.50 bremy@cdcganges.fr

CCAS

|> NOËL SOLIDAIRE.

Pour la cinquième année consécutive, le CCAS, associé à la municipalité pour ce Rendez-vous d'hiver, a proposé une après-midi récréative le dimanche 9 décembre 2018.

Au programme le spectacle « Vincentof et Monsieur Bû », série de situations clownesques, acrobatiques, avec jonglage à la clé. Et les deux acolytes ont su réjouir petits et grands par leurs facéties.

Après un entracte-goûter, au profit des œuvres du CCAS, la toute récente chorale "Bouge ton chœur", émanant de l'association Les Refrains à Disque, a offert une prestation de grande qualité.

A noter qu'au cours de cette après-midi, les enfants ont été invités à décorer des cartes de voeux à destination des résidents de la maison de retraite de Sumène.

Une après-midi appréciée par un large public intergé-



nérationnel.

|> VISITES À DOMICILE

Les membres du CCAS, deux fois par an, rendent visite à une vingtaine de nos concitoyens/concitoyennes, qui sont soit isolés, soit dans l'incapacité de se déplacer. Une occasion toujours appréciée de partager un moment convivial, mais aussi de s'assurer que chaque personne est bien prise en charge par les services de soins à domicile (soins infirmiers, aide-ménagères...etc).

I> AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Mise en place pour une seconde année scolaire, cette aide aux transports scolaires a bénéficié à une quinzaine de jeunes de la commune.

I> VŒUX À LA MAISON DE RETRAITE

Dimanche 14 janvier, des membres du CCAS sont allés rencontrer les résident(e)s de la maison de retraite Saint Martin. Une occasion de pousser la chansonnette avec eux et d'offrir en partage un gâteau.

Chacun a reçu une carte de vœux personnalisée et décorée par les enfants lors du Noël Solidaire .

|> LA GALETTE DU COEUR

Mercredi 23 janvier, à l'occasion de la traditionnelle Galette du Coeur, près de 80 personnes sont venues partager un goûter en chansons.

Des anniversaires de mariage ont été fêtés : noces de diamant pour M. et M^{me} Fougairolle Raymond et Roseline, M. et M^{me} Licini Fernande et Auguste (qui nous a malheureusement quittés depuis); noces d'or pour M. et M^{me} Trial André et Donatienne, M. et M^{me} Saulo Mario et Denise, M. et M^{me} Triaire Jean-Pierre et Françoise.

Une après-midi conviviale et appréciée.

Rendez vous en janvier prochain!

Jean-Philippe Lourdais



INFORMATION PRATIQUE

En toute confidentialité, vous pouvez vous adresser au CCAS via l'adresse mail suivante : ccas. sumene@outlook.fr

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

SUPPLÉMENT « SUMÈNE - LE JOURNAL » N° 15 - FÉVRIER 2019

Conseils municipaux APH

P1 à 9 P 10

Communauté de communes

P 11 à 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Présents ou représentés: Présents ou représentés: MORALI J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R LAURANS.G (représenté par ESPAZE B); MERCEREAU.T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P, ESPAZE.B, CALAIS.M-C, FESQUET.F (représentée par BOISSON I); COLLUMEAU.I; GRUCKERT.P; FERRERES.S(représentée par GOUDIN H); GOUDIN.H; VIGUIER M (représentée par CASTANIER P), TOUREILLE Ch, PALLIER G (représenté par TOUREILLE Ch), TEISSERENC E; ANDRIEU.F

BS 2018 BUDGET GENERAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 4 contre et 2 abstentions, vote le budget supplémentaire 2018 comme suit:

- Dépenses comme recettes de fonctionnement : 75.000€
- Dépenses comme recettes d'investissement : 687.865€

REALISATION D'UN EMPRUNT COMMUNAL C.R.C.A BUDGET GENERAL 2012

Vu le Budget Primitif 2018.

ments par anticipation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Demande à Monsieur le Maire de réaliser l'emprunt de la somme de 80.000€ destiné à financer des investissements divers pour le Budget 2018 et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 2019. Emprunt effectué auprès du Crédit Agricole.

Ce prêt portera intérêt au taux fixe de 1,80 %, soit une annuité constante de 6133,26 € échéance annuelle.

Indique que pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera quinze annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus. Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités. La Commune aura la faculté d'effectuer des rembourse-

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018

Subventions associations 2018 ; article 6574 du budget. Voir tableau page suivate.

REPARTITION AMENDES DE POLICE 2017 SUBVENTION A LA COMMUNE

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture du Gard par lequel il nous précise que le Conseil Général a proposé la Commune de Sumène pour bénéficier de la répartition des amendes de police 2017.

Les travaux suivants étant retenus: «Mise en sécurité du centre du village et RD 153» avec une subvention de 22.739,18€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Remercie l'Etat et le Conseil Général d'avoir retenu la Commune de Sumène pour améliorer les conditions de sécurité.
- S'engage à réaliser les travaux désignés ci-dessus.

TRANSFERT DE CHARGES RELATIF À LA COMPÉTENCE GÉMAPI

Le transfert de la compétence GÉMAPI à la CCCGS depuis le 1er janvier 2018 entraîne un transfert de charges entre celle-ci et la Commune de Sumène.

Selon le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 31 mai 2018, les charges transférées pour chaque commune résulte de la moyenne des cotisations des trois dernières années payées au SIVU Ganges-Le Vigan, pour la part GÉMAPI et hors GÉMAPI transférée.

Ce rapport de la CLECT doit faire l'objet d'un passage en conseil municipal.

A compter de l'année 2018 ; ces sommes seront acquittées par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises. En contrepartie l'attribution de compensation versée aux communes sera diminuée d'autant

En ce qui concerne la Commune de Sumène après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les dispositions suivantes :

	Subvention	Frais supp.	Total Subv
AMICALE BOULISTE	125 €	85,70 €	210,70 €
ACAM	500€		500€
APEE Privée	1504 €		1504 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE Dont 475€ sub excep (3 contre 2 abstentions)	2775 €		2775 €
APE PONT D'HERAULT	141€		141€
A.S.S.E BASKET	2200 €		2200 €
ANIM HLV	500€		500€
CLUB CHIFFRES ET LETTRES	125 €	100€	225 €
ENTENTE BOULISTE	125 €	100€	225 €
FANFARE SUMENOISE	1800€		1800 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200 €	100€	300 €
SOCIETE DE CHASSE LA JEUNE DIANE	900 €	100€	1000 €
ASSO 7A	300 €	100€	400 €
COMITE DES FETES	2533 €		2533€
RALLYE MATHEMATIQUE - BOMBYX	85 €		85 €
CLUB DE L'AMITIE	400 €	98€	498 €
ААРРМА РЕСНЕ	600 €	100€	700 €
E.S.S	1900€	100€	2000 €
ASSOCIATION « LES ELVIS PLATINES » (1 abstention)	1500 €		1500 €
ASSOCIATION « TENNIS CLUB »	300 €		300 €
ASPHODELE LE PRIEURE	800 €	100 €	900 €
REFRAIN A DISQUE	200 €	100 €	300 €
REGARD'AILLEURS dont 100 € de subv excep (M. TEISSERENC E est sorti)	500 €	100 €	600€
LES ARTS DANSE	500 €	100€	600 €
EC Sumène/Quistinic (TOUREILLE CH est sorti)	400 €	100€	500 €
College 1er secours	100€		100€
LA TROUPELADE (1 abstention)	155€	100€	255€
Radio escapade (1 contre)	300€		300€
Reliance		47.85€	47.85€
Le fil et Nous		100€	100€

TRANSFERT DE CHARGES RELATIF À LA COMPÉTENCE GÉMAPI (SUITE)

- charges transférées à la communauté de commune :

COMMUNE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Total sur 3 ans	Montant transféré
SUMENE	8 369,53 €	8 891,16 €	7 836,03 €	25 096,72 €	8 365,57 €

-nouvelles attributions de compensation :

	Attributions 2013	Transfert de charges GEMAPI	Attributions après transfert de charges GEMAPI
SUMENE	109 634,61 €	8 365,57 €	101 269,04 €

RÉVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSÉES AUX COMMUNES

Le Maire expose au conseil de municipal que suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, celle-ci propose au conseil de communauté de réviser les attributions de compensation qui sont versées aux communes selon les modalités de calcul définies ci-dessous :

Les attributions de compensation versées aux communes membres de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI sont recalculées après chaque transfert de charges.

Lorsque l'attribution de compensation est négative la commune effectue à due concurrence un reversement à la Communauté de Communes.

A compter de l'année 2018 les attributions de compensation de référence sont celles de 2013 diminuées du transfert de charge lié à la compétence GEMAPI (cf : tableau joint à la présente délibération).

Dans le cadre du paragraphe V-1bis la Communauté de Communes, conformément au rapport de la commission d'évaluation des charges, décide de fixer les conditions de sa révision des attributions de compensation à l'effet de prendre en compte la participation de chaque commune membre au développement économique sur son territoire.

Les attributions de compensation telles qu'elles sont définies au premier alinéa ci-dessus seront révisées en fonction de l'évolution des produits annuels de la contribution foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la TASCOM.

L'année de référence choisie est l'année 2013 année la plus ancienne au titre de laquelle les produits de ces trois taxes sont connus pour chaque commune membre.

A partir de l'année 2018 (année N), pour déterminer l'évolution pour chaque commune, il sera effectué une comparaison des produits de ces trois taxes entre les produits de 2013 et ceux de l'année N-1.

Le fonds de compensation versé à chaque commune dont le produit global des trois taxes s'est accru sera augmenté de 25% du montant de cet accroissement.

Dans l'hypothèse où une commune a une attribution de compensation négative, celle-ci sera réduite de 25 % du montant de l'accroissement constaté.

Toutefois le total des suppléments annuels constatés au bénéfice des communes ne pourra pas excéder 30 % de l'accroissement des produits des trois taxes perçues par la communauté de communes par rapport aux produits de 2013.

Dans l'hypothèse où le plafonnement de 30 % serait inférieur aux augmentations devant être attribuées aux communes, la somme plafonnée serait répartie entre les communes concernées par un accroissement en proportion des augmentations constatées pour chacune d'elles.

L'attribution de compensation telle qu'elle est définie à l'alinéa 1 ci-dessus ne peut pas être réduite en deçà de l'attribution de compensation de référence (voir alinéa 1)

pour les communes dont les produits des trois taxes concernées sont en baisse.

Par contre dans l'hypothèse où au cours d'années précédentes ces communes auraient été attributaires de suppléments de fonds de compensation ceux-ci seront réduits à concurrence de 25 % de la baisse des produits des trois taxes sans que ledit fonds puisse être réduit au-delà de son montant tel que défini à l'alinéa1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la révision des attributions de compensation versées aux communes telle que présentée ci-dessus.

REPORT DATE TRANSFERT EAU/ASSAINISSEMENT AU COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 01/01/2026

Vu la loi n°2018-702 du 3août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communauté des communes

Vu les articles 64 et 65 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés

Vu l'arrêté portant création de la communauté de communes des cévennes gangeoises et suménoises

Vu les statuts de la communauté de communes des cévennes gangeoises et suménoises

Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si , avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Considérant que la commune de Sumène est membre de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Considérant que la communauté de communes n'exerce pas les compétences eau et assainissement à la date de publication de la loi du 3 août 2018

Considérant que la commune souhaite reporter le transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026 Considérant que la commune doit délibérer avant le 1er juillet 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal - s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1er janvier 2020 à la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

- Demande le report du transfert des compétences eau et

assainissement au 1er janvier 2026

- Précise que la présente délibération sera notifiée au Préfet du département et au Président de la communauté des communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

INVENTAIRE COMMUNAL PARCELLE AB 859

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 07 septembre 2017 le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité avait accepté de vendre à M. Eric Gelly une parcelle de terrain de 12m² cadastrée AB859 route du Pouget, pour une somme de 600€.

Cette vente ayant été régularisée par Maître MANSOUX, Notaire à St Hippolyte du Fort, le Conseil Municipal à l'unanimité, sort de l'inventaire communal la parcelle AB 859 estimée à 50 €.

<u>ACQUISITION TERRAINS BOIS DE TOURIÈRE</u>

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Octobre 2017 par laquelle il avait été autorisé à signer deux compromis de vente pour l'acquisition de terrains situés au « Bois de Tourière » (Parcelle E514 Blanchon/Adin; Parcelle E 515 DE GRACIA) pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Diverses conditions suspensives étant stipulés pour finaliser l'achat et notamment l'obtention de subventions.

Or vu l'avancement du projet Monsieur le Maire propose d'une part l'acquisition d'un 3ème parcelle de terrain cadastrée E499 appartenant à Mme AGRINIER de 1269 m² à 0,45 € le m² soit 571,05€.

Le Maire propose d'autre part, de ne pas attendre l'obtention des subventions pour acquérir les 3 parcelles susdites. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre), donne son accord sur l'acquisition de ces 3 parcelles sans attendre l'obtention des subventions, et autorise le Maire à signer tout documents concernant cette affaire. La SCP Jean-Marie PAULET étant en charge de ce dossier.

AFFAIRE MAIRIE DE SUMÈNE/BRESSON

Par lettre en date du 19 septembre 2018 Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Nîmes nous a transmis le jugement rendu par ce même Tribunal le 18 septembre 2018; celui-ci estimant que M. Bresson était fondé à demander l'annulation de la décision du 27 mai 2016 portant sursis à statuer sur sa demande de permis d'aménager.

Après avoir pris contact avec notre Cabinet d'Avocats il est proposé au Conseil Municipal de faire appel de la décision du Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et avec 2 contre et 1 abstention décide:

- De faire appel de la décision du Tribunal Administratif de Nîmes du 18/09/18

Désigne Maître Tournier-Barnier du Cabinet Tournier et Associés pour poursuivre la défense et les intérêts de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

SERVITUDE DE PASSAGE ANCIENNE VOIE FERRÉE Pour accès à l'abri voyageur

M. le Maire rappelle que le département du Gard a cédé à la Commune une parcelle de terrain (D842) sur laquelle se situe un ancien abri des voyageurs face à l'ancienne gare de chemin de fer.

Pour accéder à ce terrain une convention doit être signée avec le Département pour que celui-ci laisse passer la Commune.

Une servitude de passage de 2 mètres de large sur 47,23 mètres de long doit être envisagée sur la parcelle D841.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition et autorise le Maire à signer avec le Département une convention de servitude de passage.

ELABORATION DU PLU POINT DE MODIFICATIONS SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Cette délibération modifie la délibération du 11 juillet 2017 concernant le débat du PADD.

Par délibérations en date du 20.06.2014 et du 28.01.2016 le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'article L151-2 rappelle le contenu du PLU qui doit comprendre notamment un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les dispositions relatives au PADD sont reprises à l'article L151-5 qui dispose :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.»

Le PADD expose les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble du territoire communal, dans le respect des objectifs du développement durable énoncés aux articles L101-1 à L101-3 du Code de l'Urbanisme :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel;
- e) Les besoins en matière de mobilité;
- 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile;
- 4° La sécurité et la salubrité publiques ;
- 5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques;
- 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

Le PADD est donc un engagement pour l'avenir de la commune de SUMENE. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour les prochaines années en compatibilité avec les documents de planification de rang supérieur.

Le diagnostic territorial, urbain, paysager et agricole, ainsi que l'étude de l'état initial de l'environnement, ont permis d'identifier les enjeux du développement de la commune. Le présent document a pour vocation de présenter le projet communal pour les années à venir dans le cadre des principes d'aménagement et de développement durable.

Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. C'est un document qui doit être simple et concis, accessible à tous les citoyens.

Le PADD n'est pas opposable au tiers. Toutefois, il est la « clef de voûte » du dossier du PLU; les parties du PLU

qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et de programmation, règlement et plan de zonage) doivent être cohérentes avec lui.

Il constitue la synthèse du processus de réflexion mis en oeuvre dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à partir du diagnostic et de la concertation avec la population et les acteurs économiques et sociaux.

A la suite de la réunion avec les personnes publiques associées (PPA) du 8 novembre 2018, des observations et des compléments on été demandés au Bureau d'études et à la commune.

Ces observations ont nécessité la mise à jour des données socio-économiques issues de l'INSEE. Ce qui a contraint de revoir les objectifs chiffrés au regard de ces nouveau chiffres.

De plus, certaines remarques énoncées font écho à certaines émises par d'autres PPA au printemps 2018 pour lesquelles les chiffres annoncés dans le PADD débattu en juillet 2017 ont été remis en question. Il nous a été demandé d'intégrer les zones d'interface pour la prise en compte du risque incendie (Nf et Af au zonage) à chaque zone d'extension (à urbaniser) : Faubourg Pied de Ville (1AU1) et Mas de Jambal (1AU2). Leur superficie respective, a donc été revue à la hausse et une zone non aedificandi a donc été créée. Elle correspond aux zones Nf et Af de l'ancien zonage.

Le conseil municipal est donc appelé à débattre sur ces points de modification.

Mme Boisson rappelle qu'elle a envoyé les documents corrigé par courriel à tous les conseillers. Les modifications concernant notamment sur la mise à jour de données IN-SEE. En effet la croissance démographique ayant évoluée depuis la prescription de la révision du POS valant PLU il a fallu réajuster le projet démographique communal.

M. Morali complète cette explication en donnant les chiffres actualisés, chiffres qui impactent non seulement le nombre d'habitants mais également la densification en besoin de logements.

Mme Boisson souligne l'intérêt qu'il y a pour Sumène de favoriser la mixité de population en offrant diverses possibilités d'habitats dans le centre ou à périphérie du village. Suite à ces échanges le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur ces points de modifications du PADD qui seront annexés à la présente délibération.

CONVENTION DE BÉNÉVOLAT BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « L'ESCALE»

M. le Maire rappelle que suite à la création de la bibliothèque municipale au lieu dit 'L'Escale » et pour le bon fonctionnement de celle-ci des volontaires sont indispensables, et que ce volontariat implique l'acceptation de contraintes de part et d'autre.

Une convention doit donc être établie, et signée, entre le bénévole et la commune représentée par le Maire. Cet acte formalise les engagements des parties: formation, encadrement, missions...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- prend acte du type de convention de bénévolat telle que

présentée lors du conseil

- Autorise le Maire à signer ces documents au nom de la Mairie

AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT ENTRETIEN ÉLÉVATEUR ESCALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'un contrat d'entretien et de dépannages pour l'élévateur situé au lieu dit « l'escale ». Ce contrat passé avec la Société ACAF serrait d'une durée de 3 ans pour un coût de 540 € HT la 1ère année avec 4 visites par an, plus dépannages s'il y a lieu (Week-end et jours fériés compris).

Le conseil municipal à l'unanimité :

- sachant que ce type d'appareil doit être obligatoirement révisé semestriellement et maintenu en parfait état de marche et de sécurité
- Donne son accord pour la signature de ce contrat et autorise le Maire à le signer

AFFILIATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE AU CDG 30

L'agence technique départementale a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2019.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Monsieur le Maire demande donc aiu conseil municipal s'il est d'accord sur l'affiliation de ce nouvelle établissement public au CDG 30.

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment en son article 15

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2.7 et 30

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence technique départementale en date du 25 juin 2018 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion

Le rapport entendu

A l'unanimité avec 3 abstentions, le conseil municipal donne son accord à l'affiliation à la date du 1er janvier 2019 de cet établissement public départemental au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R; LAURANS.G; MERCEREAU T;BOISSON.I; LOURDAIS J-P, ESPAZE.B, CALAIS.M-C (représentée par ESPAZE B); FESQUET.F (représentée par BOISSON I); COLLUMEAU.I (représentée par MERCEREAU T); GRUCKERT.P; FERRERES.S; VIGUIER M (représentée par CASTANIER P), TEISSERENC E; TOUREILLE Ch (représenté par FERRERES S); ANDRIEU.F (représenté par LEPROVOST R); Absents excusés: GOUDIN.H; PALLIER G

RÉHABILITATION ANCIENNE FILATURE EN MAISON DE SITE ET AMÉNAGEMENT SENTIERS DEMANDE DE SUBVENTION

Mettant à profit l'ouverture prochaine de la Voie Verte sur l'ancienne voie ferrée, la Commune de Sumène souhaite développer un projet d'intérêt économique et touristique.

Il s'agit d'une maison de site, un des principaux équipement de la rencontre entre visiteur et un territoire. C'est un « centre d'interprétation », en lien étroit avec les sentiers de découverte.

Un bâtiment dont l'objet est de présenter un espace naturel ou culturel ; un équipement qui dispose de fonctions d'accueil et de services; un lieu, avant tout, d'initiation au territoire ou au site, un endroit utile et même nécessaire à son interprétation.

Ce projet consiste donc en:

- La réhabilitation de l'ancienne filature Ferrier et de sa terrasse pour la création d'une Maison de Site sur la commune de Sumène.

Cette ancienne filature est située dans le centre ancien en bord de rivière et attenant à un ancien chemin de ronde couvert. Ce sera un lieu d'introduction aux Cévennes méridionales, ouvert et modulable, en lien avec le réseau de sentiers et de randonnées interactifs des environs, dont il présentera la synthèse.

- L'aménagement de quatre sentiers de découverte et d'interprétation, des Erbums (chemin de ronde couvert) ainsi que diverses restaurations.

Le montant total de l'opération qui a été inscrite dans le cadre des contrats de ruralité (Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises) a été chiffré à 559.888€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant:

1. Fonds Européen : 64.000€ soit 11,43%

2. Etat (Dotation): 135.000€€ soit 24,11%

3. Région : 111.977€ soit 20%

4. Département : 109.794 soit 19,61%

5. Parc National des Cévennes : 5038 soit 0,9%

6. Autofinancement ou Emprunt: 134.076€ soit 23,95%

Le conseil municipal, à l'unanimité, avec 3 abstentions:

- Approuve ce projet d'investissement et son plan de financement
- Sollicite l'aide de l'Etat (dotation) pour la somme de 135.000€
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

CREATION COMMISSION DE CONTRÔLE LISTE ELECTORALE

Dans le cadre de la loi du 1er août 2016 portant réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales à compter du 1er janvier 2019, il est prévu la création d'une commission de contrôle dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral dés le 1er janvier 2019 et au plus tard le 10 janvier 2019 en application des articles L.19 et R.7 nouveaux du code électoral.

Pour l'instauration de cette première commission, les membres sont nommés pour la durée du temps restant à courir jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, soit jusqu'en mars 2020. Par la suite, les membres seront désignés pour une durée de 3ans.

Cette commission de contrôle est chargée:

- D'examiner les recours administratif formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises à son encontre par le Maire
- De s'assurer de la régularité de la liste électorale

La composition de cette commission pour les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement est fixée comme suit:

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau

Par conséquent et après en avoir délibéré et en accord avec les membres susceptibles d'être nommés, la commission est composée comme suit:

- 1. ESPAZE Bernard
- 2. LOURDAIS Jean-Philippe
- 3. TEISSERENC Emmanuel
- 4. FERRERES Sonia
- 5. TOUREILLE Christian

PARKING DE LA COSTE

Suite à présentation et explication par Monsieur le Maire d'une proposition de faisabilité présentée par Mme MA-BILLE, architecte DPLG, pour la création d'un parc de stationnement sur la parcelle AB 1061 en prolongement du parking existant sur la parcelle AB 375 (rue de la coste).

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur cette étude pour un coût forfaitaire de rémunération de 1800€

MOTION POUR LE RETOUR AU SERVICE ANTÉRIEUR Dispensés aux permanences de la CPAM Et la CAF au Vigan

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics démontre la nécessité des services publics en milieu rural. Il fait la promotion des Maisons des Services. Alors que le Vigan dispose d'une Maison des Services qui accueille entre autres la CPAM et la CAF, nous ne voulons pas la voir devenir une coquille vide; aujourd'hui nous ne comprenons par pourquoi ces services sont réduits de façon drastique?

En effet, la fermeture sans préavis en août, pendant les congés des agents de la CPAM et de la CAF, la fermeture sans préavis de la permanence CPAM du 13 septembre au 1er octobre et le nom remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite et d'un autre agent en arrêt maladie pour une durée non déterminée nous vaut une profonde modification de ce service.

Que les administrés se déplacent depuis Dourbies, Lanuéjol, Saint André de Valborgne, Saumane, Valleraugue, Sumène, Saint Hippolyte du Fort, Le Vigan, Rogues ou Bladas, ils trouvent portes closes, une affichette les informe que désormais le bureau ne sera ouvert que le lundi, sur rendez-vous pris en composant un numéro de téléphone... surtaxé!

C'est aussi le cas pour la CAF.

Ces fermetures, sans aucune concertation ni information, et la mise en place du nouveau mode d'accès à la CPAM et à la CAF s'inscrivent dans un processus de disparition des services publics en milieu rural.

Cette situation met en difficulté les assurés sociaux et allocataires du Pays Vigannais et, au-delà, notamment les plus fragiles (30% des gardois renoncent à faire valoir leurs droits).

Nous ne pouvons accepter la fermeture supplémentaire d'un service public.

Le conseil municipal de Sumène demande donc à l'Etat le retour à la situation antérieure

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

À 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme MORALI, Maire

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R; LAURANS.G; MERCEREAU T (représentée par CALAIS M-C); BOISSON.I; LOURDAIS J-P, ESPAZE.B, CALAIS.M-C; , FESQUET.F (représentée par BOISSON I); COLLUMEAU.I (représentée par CASTANIER P); GRUCKERT.P; FERRERES.S; TEISSERENC E; TOUREILLE Ch, ANDRIEU.F; GOUDIN H

Absents excusés: VIGUIER M; PALLIER G

CONTRAT DE COORDINATION SPS « SALLE FERRIER »

Dans le cadre de la réhabilitation architecturale et scénographique de l'ancienne filature, dite « Salle Ferrier », une consultation pour mission de coordination sécurité protection de la santé a été lancée auprès de quatre bureaux habilités:

- SOCOTEC Nîmes
- FIRMIN Cazilhac
- APAVE St Aune
- VERITAS Montpellier

Deux bureaux ont répondu : APAVE en faisant une proposition à 3700 € HT, VERITAS pour 3650€ HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre; 3 abstentions), donne son accord pour la signature du contrat de coordination SPS avec le Bureau VERITAS et autorise le Maire à signer les documents allant de pair.

CONTRÔLE TECHNIQUE RÉNOVATION « SALLE FERRIER »

Dans le cadre de la réhabilitation architecturale et scénographique de l'ancienne filature, dite « Salle Ferrier », nous avons sollicité trois bureaux d'étude pour le contrôle technique de ce bâtiment : APAVE, SOCOTEC et VERITAS.

Les trois bureaux ont répondu en faisant une offre:

- APAVE Proposition à 7500 € HT
 - SOCOTEC Proposition à 5690 € HT
 - VERITAS Proposition à 7500€ HT

Les offres étant sur des bases similaires le choix se porte sur la proposition de SOCOTEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (2 contre ; 3 abstention):

Approuve le choix du bureau de contrôle SOCOTEC Autorise les Maire à signer la proposition de mission de contrôle technique telle que présentée

RÈGLEMENT INTÉRIEUR « ESCALE »

Monsieur le Maire rappelle que l'Escale est un espace solidaire communal d'accompagnement et de lien social, ainsi qu'une médiathèque.

Ces services sont destinés à toute la population de Sumène. Ils contribuent aux loisirs, à la culture, à l'information, à la formation et à la documentation du public.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de règlement intérieur:

- Donne un avis favorable à celui-ci
- Autorise le Maire à le signer et fixe la somme de 50 € pour procéder au recouvrement de chaque document non rendu. Ceci après envoi de courriers de rappel règlementaires.

CONVENTION MISE À DISPOSITION DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE PAR LA CCCGS À LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle qu'en accord avec la CCCGS deux personnes en service civique peuvent être mise à disposition de la Commune pour 8 mois à raison d'une durée hebdomadaire de 28 heures et 25 heures, ceci à compter du 01 février 2019.

La première personne s'inscrivant dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale et comme ambassadeur éco-citoyen, la seconde personne ayant pour mission la réduction de la fracture numérique et la promotion lecture, mission effectuée à la médiathèque et à l'Escale de Sumène.

La Commune s'engageant elle a leur verser une indemnité mensuelle fixée à 107,68€ (valeur 2018).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne son accord quant à l'accueil de ces personnes aux conditions susdites, et autorise le Maire à signer les Conventions de mise à disposition.

CAMPAGNE CHATS ERRANTS. CONVENTION AVEC FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sumène avait signé une convention en 2017 avec la Fondation 30 millions d'Amis pour une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

Vu l'évolution de la situation une nouvelle convention doit être signée avec cette Fondation. Cet organisme règlera directement les vétérinaires et prend en charge 50% des frais à hauteur de $80 \in$ (femelles) et $60 \in$ (males).

Vu le nombre de chats errants la somme de $900 \in \text{est proposée}$ au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité (2 abstentions), de donner son accord pour la signature de la nouvelle convention, autorise le maire à la signer et s'engage à verser les 900€ de participation.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2019

À 18 heures 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme MORALI, Maire

Présents ou représentés: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R; LAURANS.G; MERCEREAU T; BOISSON.I; LOURDAIS J-P, ESPAZE.B, CALAIS.M-C (représentée par MERCEREAU T); FESQUET.F (représentée par BOISSON I); COLLUMEAU.I (représentée par MORALI J); GRUCKERT.P; TEISSERENC E, ANDRIEU.F; VIGUIER M (représenté par CASTANIER P);

Absents excusés : PALLIER G ; GOUDIN H ; FERRERES.S ; TOUREILLE Ch

PROJET DE STATION D'ÉPURATION. DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de déclaration préfectorale au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement a été déposé dans le cadre du projet de création de la nouvelle station d'épuration de Sumène.

Ce projet étant situé en zone boisé d'une surface de plus de 0,5 ha, mais inférieure à 25 ha, est également soumis à la procédure d'évaluation environnementale au cas par cas conformément à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement et à autorisation de défrichement.

Concernant la procédure au cas par cas, la demande a été déposée en octobre 2018 et a fait l'objet d'une décision de dispense d'étude d'impact en date du 26 Novembre 2018.

Suite à cette décision, il convient maintenant de déposé auprès du service Environnement Forêt de la DDTM, une demande d'autorisation de défrichement conformément aux articles L341-3, R.341-1 et suivants du Code forestier.

Monsieur le Maire présente le plan des parcelles concernées par le projet de défrichement. Les défrichements concernent les parcelles du projet mais également les parcelles concernées par la création d'un chemin d'accès et la pose des réseaux.

Les parcelles sont les suivantes :

TABLEAU !!!!!!!!!!!

La surface totale de défrichement est de 1,9872 ha. M. Le Maire expose qu'il convient :

de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir délivrer l'autorisation de défrichement des parcelles concernées par le projet, et présentées précédemment, en application des articles L341-3, R.341-1 et suivants du Code forestier;

de l'autoriser à signer l'ensemble des mandats avec les

propriétaires concernés et autorisant la commune de Sumène à être bénéficiaire de l'autorisation de défricher ;

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents et représentés:

De demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir délivrer l'autorisation de défrichement des parcelles concernées par le projet en application des articles L341-3, R.341-1 et suivants du Code forestier;

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des mandats avec les propriétaires concernés et autorisant la commune de Sumène à être bénéficiaire de l'autorisation de défricher ;

De Mandater Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et démarches, consultations et demandes relatives à cette opération de défrichement et de l'autoriser à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE DES ABITANTS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE DES HABITANTS DU 18 DÉCEMBRE 2018

Présents: Martine Barbier, Jean-Claude Pintard, Martine Itier, Hubert Bresson, Nicole Argaillot, Damien Anxionnat Adjoint en charge de la commission communication & démocratie locale: Richard Leprovost Invités: Catherine Varaud et Dominique Perrin du collectif stoplinky Sumène

COMPTEUR LINKY

Lors de la réunion de l'APH du 12 Avril 2016, les membres présents avait fait part, suite au débat, de leur opposition à l'installation des compteurs Linky. Ceci principalement sur les arguments de protection des données personnelles et de coût pour la collectivité et les usagers, sans avantage réel pour le consommateur. Par cet avis, l'APH demandait au conseil municipal d'inscrire ce débat à l'ordre du jour du conseil municipal suivant et de prendre une délibération en tenant compte de l'avis émis par l'APH. Ce débat a eu lieu au sein du conseil municipal et les avis des conseillers allaient majoritairement dans le sens de l'APH mais, la compétence ayant été transféré au Syndicat Mixte d'Électrification du Gard, il semblait difficile d'agir par une délibération et un arrêté si celui- ci devait être annulé par la préfecture. Depuis, des collectifs ont été crées un peu partout en France, et nombre de communes ont délibéré pour s'opposer à la pose des compteurs. Catherine Varaud et Dominique Perrin nous citent ensuite les communes qui localement, ont pris des délibérations, et en particulier Sauve, qui n'ont pas été annulées et qui ont permis aux habitants, qui ne souhaitaient pas l'installation du compteur, d'avoir un appui de la collectivité pour s'y opposer. Il semble que la forme de la délibération et les arguments invoqués soient très importants pour que cette délibération soit jugée légale et le collectif peut apporter des exemples au conseil municipal. Ainsi, suite à ce nouveau débat, l'APH demande au conseil municipal de bien vouloir en débattre de nouveau lors du prochain conseil municipal.

PROJET DE RÉFECTION DE LA PLACE DU PLAN

L'état du réseau sous la place du plan nécessitera une réfection complète dans un avenir proche. A cette occasion, et si un nouvel aménagement de la place du plan paraît nécessaire et souhaitable, il paraît judicieux de combiner les travaux pour en diminuer les coûts. Ainsi, c'est bien en amont de ce projet que l'APH est questionné sur le devenir de cet espace public qui remplit aujourd'hui plusieurs fonctions ; Parking, place du marché, événementiel (Transes cévenoles et fête votive). La discussion s'engage et les participants donnent les avis suivants :

- Le futur aménagement devra être compatible avec ces différentes fonctions et même les faciliter si possible (points eau, évacuation, électricité, éclairage, emplacements délimités, etc...), pour cela, la municipalité et/ou le bureau d'études en charge du projet devront prendre l'avis des commerçants du marché et des associations organisatrices des événements.
- Diminuer le nombre de place de parking ne paraît pas une bonne idée à première vue compte tenu du déficit global sur la commune. Ce sont surtout les véhicules « ventouses » ou les propriétaires indélicats qui oublient leur voiture le Mercredi matin qui posent problème pour le marché. Une meilleure information puis des sanctions pourraient résoudre ce problème sans nécessiter une diminution du nombre de place.
- N'abattre aucun platane! C'est l'élément central de cette place qui lui apporte une agréable fraîcheur l'été.
 Aucun mobilier urbain ne pourra les remplacer avantageusement.
- Sur la question du revêtement, il paraît difficile de trouver des solutions alternatives au goudron. Les gravillons ou sable ne resteront pas longtemps en place avec les orages que nous connaissons. Si des alternatives existent, il faudra bien s'assurer qu'elles tiennent dans le temps et qu'elles supportent le roulage des véhicules.
- Abribus et espace poubelle : Si il est nécessaire de les déplacer, il faudra conserver une proximité pour les habitations autour de la place. Une concertation avec les riverains paraît nécessaire. S'il n'est pas utile de les déplacer, une meilleure intégration visuelle serait un plus.

QUESTIONS DIVERSES

- Ou en est-on avec les platanes de Pont d'Hérault ?
- Et le minuteur sur le champ des compagnons ?

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 3 OCTOBRE 2019

18H30 à Ganges

Présents:

AGONES: BOURGET Emile. - BRISSAC: RODRI-GUEZ Jean-Claude - CAZILHAC: COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali. - GANGES: CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, MAZAURIC Nathalie, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinège. - GORNIES: MAURICE Nicole. - LAROQUE: CARRIERE Michel, CHANAL Pierre, RICOME Géralde. - MONTOULIEU: CHAFIOL Guilhem. - MOULES ET BAUCELS: GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard. - ST BAUZILLE DE PUTOIS: AUZEPY Lydia, GIRARD André. - ST JULIEN DE LA NEF: MOLA Virginie. - ST MARTIAL: JUTTEAU Françoise. - SUMENE: BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain.

Absents représentés : GANGES : BERTRAND Marc par RIGAUD Jacques - VIVANCOS Bertrand par FRATIS-SIER Michel

Absents: CAZILHAC: SERVIER Pierre - ST BAU-ZILLE DE PUTOIS: ISSERT Michel -ST ROMAN DE CODIERES: VILLARET Luc.

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Muriel SANTNER est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR N° 0 : APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS DU 25 JUIN ET 19 JUILLET 2018

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur les comptes rendus des 25 juin et 19 juillet 2018. Pas d'observation de l'assistance.

Il met au vote les comptes rendus qui sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°1 : CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE BENNE ORDURES MÉNAGÈRES

Le marché d'achat d'une benne à ordures ménagères étant lancé, la communauté de communes doit constituer une commission d'appel d'offres afin de se prononcer sur l'attribution de ce marché.

Il convient donc de désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil désigne les membres suivants :

Titulaires Suppléants
CAUMON Bernard CARRIERE Michel
COMPAN Pierre GIRARD André
CHANAL Pierre JALABERT Bernard
PALLIER Ghislain LEPROVOST Richard
SERVIER Pierre RODRIGUEZ Jean-Claude

ORDRE DU JOUR N°2 : CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX AU GARAGE INTERCOMMUNAL

Le marché de travaux d'aménagement de bureaux au garage intercommunal étant programmé, la communauté de communes doit constituer une commission d'appel d'offres afin de se prononcer sur l'attribution de ce marché.

Il convient donc de désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil désigne les membres suivants :

Titulaires Suppléants

BOURGET EMILE CARRIERE Michel

CAUMON Bernard GIRARD André

CHANAL Pierre JUTTEAU Françoise

COMPAN Pierre MAURICE Nicole

SERVIER Pierre SANTNER Muriel

ORDRE DU JOUR N°3 : OPAH : SUBVENTIONS À ACCORDER AUX PARTICULIERS

En préambule Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil les nouveaux barèmes applicables à l'octroi de ces aides, à savoir :

-Taux de subvention applicable au montant des travaux éligibles de tous les dossiers : 5%

-Plafonds:

Propriétaire occupant :
3000 euros pour les travaux lourds
700 euros pour les travaux d'autonomie
700 pour les travaux d'énergie
Propriétaire bailleur :
1000 euros pour les travaux lourds

500 euros pour les travaux d'énergie et d'autonomie

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

		,				
N° et décis	sion ANAH					
Commune	Nom du bénéficiaire	Type de travaux	occupant/ bailleur	Montant travaux	Montant subvention	
30/05/18	St Bauzille de Putois	M. Christian René Marie BOUGETTE	autonomie	РО	671	33,5
25/05/18	Sumène	Mme Lise marie WYROBNIK	énergie	РО	12 200 €	610
25/05/18	St Martial	M. Marc COMPARET	énergie	PO	10 366	518,3
29/06/2018	Moules et Baucels	M. Daniel Dufour	énergie	РО	9 592,00	479,6
29/06/2018	St Bauzille de Putois	MME Marguerite CAUSSE	énergie	РО	4 558,00	227,9
29/06/2018	Cazilhac	MME Guillaume SICHI	énergie	РО	7 621,00	381,05
26/07/2018	Ganges	M. Wouter WARRINGA	énergie	РО	14 614,00	700
26/07/2018	Laroque	Mme Nadine SANZZ	énergie	РО	6 110,00	305,5
26/07/2018	Laroque	Mme Monique SEGUIN	énergie	РО	21 646,00	700

Après avoir pris connaissance des divers dossiers de demande de subvention, le conseil de communauté décide à l'unanimité d'octroyer les subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N°4 : THÉÂTRE ALBARÈDE : DEMANDES DE SUBVENTIONS_

Monsieur le Président expose au conseil de communauté qu'il convient de solliciter le conseil départemental de l'Hérault à hauteur de 30 000 €, le conseil départemental du Gard pour 5 000 €, la région Occitanie à hauteur de 30 000 € et la DRAC Occitanie pour 20 000 € afin de pouvoir développer dans les meilleures conditions le projet artistique et son rayonnement sur le bassin de vie du territoire.

Monsieur Emile Bourget souligne l'engouement autour du théâtre, des ateliers... Il en profite pour exprimer le souhait qu'un débat s'ouvre dans le cadre du projet de territoire même si la communauté de communes n'a pas la compétence totale en matière culturelle.

Monsieur Fratissier répond que bien évidemment cela sera fait car la culture est un domaine transversal et qu'il est indispensable de voir la culture dans les projets structurants de la communauté de communes.

Après délibération le conseil décide à l'unanimité de demander les subventions suivantes :

- Conseil départemental de l'Hérault : 30 000 € pour la saison 2019
- Conseil départemental du Gard : 5 000 € pour le financement d'une partie de la saison 2018
- Conseil régional Occitanie : 30 000 € pour la saison 2019
- DRAC Occitanie : 20 000 € pour le financement du programme d'éducation artistique et culturelle 2018

ORDRE DU JOUR N°5 : CRÉATION D'UNE RÉGIE <u>DE RECETTES POUR LE FONCTIONNEMENT DE</u> <u>L'ACCUEIL DE LOISIRS AU COLLÈGE (ALC)</u>

Afin de pouvoir procéder à l'encaissement des participations des familles des collégiens qui fréquenteront l'Accueil de Loisirs au Collège (ALC), Monsieur le Président expose au conseil qu'il convient de créer une régie de recette.

Celle-ci sera tenue par la directrice de l'ALC au sein du collège.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de créer une régie de recette pour l'ALC.

ORDRE DU JOUR N°6 : CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LA MICRO-CRÈCHE DE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

La micro-crèche est ouverte depuis septembre 2016 et ces deux années de fonctionnement avec un paiement des familles sur édition d'un titre de recettes montrent leurs limites tant en terme de temps de travail administratif supplémentaire qu'en terme de recouvrement.

Monsieur le Présidnet propose de créer une régie de recettes pour permettre les encaissements directement au sein de la structure. Celle-ci sera tenue par la directrice de la microcrèche.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de créer une régie de recette pour la micro-crèche de Saint Bauzille de Putois.

ORDRE DU JOUR N°7 : FIXATION DU TARIF Pour l'accueil de loisirs au collège

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil de communauté que lors d'un précédent conseil, il a été décidé de créer un accueil de loisirs au collège afin d'étayer notre offre en matière de politique enfance-jeunesse et de répondre à une attente de cette tranche d'âge.

La commission enfance-jeunesse en date du 23 avril 2018 a proposé de fixer la participation à l'Accueil de Loisirs au Collège à 5 € par enfant et par année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité, de fixer le tarif de l'accueil de loisirs au collège à 5€ par enfant et par année scolaire.

ORDRE DU JOUR N°8 : FIXATION DU TAUX À APPLIQUER POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Président rappelle au conseil communautaire que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du CT en date du 06 septembre 2018 Le Président propose de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux
Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux tels que mentionnés ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N°9 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président informe le conseil de communauté qu'il convient de modifier le tableau des effectifs dont un exemplaire est joint au présent compte-rendu.

Après avoir pris connaissance des changements et en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à 27 voix pour, 1 voix contre (Jean-Pierre Gaubiac) et 1 abstention (Bernard Jalabert) de modifier le tableau des effectifs.

ORDRE DU JOUR N°10 : Adhésion à hÉrault ingénierie

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que le Département de l'Hérault, par le biais d'une agence dédiée, Hérault Ingénierie, propose une assistance technique aux communes et aux EPCI.

Le coût de l'adhésion à ce service s'élève à 0.20 € par habitant.

De plus, en fonction des besoins et à la demande des collectivités, des spécialistes peuvent être dédiés à un projet pour aller au-delà de l'assistance technique et bénéficier ainsi d'une expertise à des tarifs relativement avantageux.

Monsieur Gaubiac précise que les communes y adhèrent déjà, de ce fait l'adhésion de la communauté de communes serait un double paiement.

Il lui est répondu que les domaines d'intervention ne sont pas forcément les mêmes.

Monsieur Leprovost informe le conseil que dans le Gard il y a déjà ce type d'offre de prestation qu'ils y adhèrent mais qu'ils n'ont pas noté d'aide significative.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité, d'adhérer à Hérault Ingénierie.

ORDRE DU JOUR N°11 : QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe le conseil de communauté que le dispositif Carte Pass'sport, loisirs et culture remporte un franc succès et que les 250 cartes sont déjà atteintes avec une liste d'attente d'environ 50 familles.

L'ensemble du conseil se dit favorable à une extension du nombre de carte pour absorber les demandes en attente.

Madame Virginie MOLA demande s'il est possible de prévoir un autre dispositif qui s'adresserait aux enfants de moins de 11 ans en complément à l'offre Carte Pass'sport, loisirs et culture.

Cette question sera étudiée en commission enfance-jeunesse ultérieurement.

Monsieur Leprovost informe les membres du conseil que l'agence de l'eau pourra toujours subventionner les communes qui n'ont pas délégué la compétence eau contrairement à ce qui était prévu initialement par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 NOVEMBRE 2018

17H00 à Ganges

Présents:

AGONES: TRICOU Patrick. - BRISSAC: RODRI-GUEZ Jean-Claude - CAZILHAC: COMPAN Pierre, SERVIER Pierre. - GANGES: CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques. - GORNIES: MAURICE Nicole. - LAROQUE: CARRIERE Michel, RICOME Géralde. - MONTOULIEU: CHAFIOL Guilhem. - MOULES ET BAUCELS: GAUBIAC Jean-Pierre. - ST BAUZILLE DE PUTOIS: GIRARD André, ISSERT Michel. - ST JULIEN DE LA NEF: FAIDHERBE Lucas. - ST MARTIAL: JUTTEAU Françoise. - ST ROMAN DE CODIERES: VILLARET Luc. - SUMENE: BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard,: MORALI Jérôme (à partir du point 2).

Absents représentés : GANGES : SANTNER Muriel par RIGAUD Jacques - VIGNAL Marinège par OLLIER Hélène - MOULES ET BAUCELS : JALABERT Bernard par GAUBIAC Jean-Pierre - ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia par ISSERT Michel - SUMENE : MORALI Jérôme par BOISSON Isabelle (pour le point 1)

Absents: CAZILHAC: SERVIER-CANAC Magali - GANGES: BERTRAND Marc, FRATISSIER Michel, MAZAURIC Nathalie, VIVANCOS Bertrand - LA-ROQUE: CHANAL Pierre - SUMENE: PALLIER Ghislain - ST Jichard, PALLIER Ghislain.

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président présente Monsieur Vincent Airault, trésorier de Ganges, et lui donne la parole.

Monsieur Airault informe le conseil communautaire que suite à la visite de Monsieur le Ministre et à la non fermeture de la trésorerie de Ganges, il y a un changement dans le rétro-planning qu'il avait donné aux communes. Il insiste toutefois sur la nécessité de respecter les dates mentionnées dans le nouvel envoi afin d'éviter tout « bug » informatique. Monsieur le Président précise aux membres du conseil

Monsieur le Président précise aux membres du conseil qu'une réunion d'information est programmée par la DG-FIP le 20 décembre à 18h30 au siège de la communauté de communes.

ORDRE DU JOUR N° O : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 03 OCTOBRE 2018 2018

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du 03 octobre 2018. Monsieur Leprovost Richard demande que soit modifiée son intervention en question diverse de la façon suivante : « Monsieur Leprovost informe les membres du conseil que l'agence de l'eau pourra toujours subventionner les communes qui n'ont pas délégué la compétence eau contrairement à ce qui était prévu initialement par le plan d'action territorial de l'agence de l'eau ».

Il met au vote le compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR N°1 : DÉSIGNATION DES ÉLUS POUR SIÉGER AU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été décidé lors d'un précédent conseil de maintenir une parité de nombre entre les représentants des élus et ceux du personnel pour siéger au Comité Technique Paritaire (CTP) et que ce nombre a été fixé à 3 titulaires et 3 suppléants.

Les élections du CTP ayant lieu le 06 décembre 2018, il convient de désigner les élus qui y siègeront.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de désigner les élus suivants :

<u>Titulaires</u> <u>Suppléants</u>

AUZÉPY Lydia BERTRAND Marc RIGAUD Jacques ISSERT Michel

SERVIER Pierre LEPROVOST Richard

ORDRE DU JOUR N°2 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2017

Monsieur le Président demande à Monsieur Chanal, viceprésident en charge des déchets ménagères et de l'environnement, de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

Il fait une synthèse du rapport qui fait ressortir les différents volumes, l'activité générale ainsi que les coûts de ce service.

Monsieur Leprovost souligne qu'il y a, de nos jours, une culpabilisation de l'usager alors que les producteurs font n'importe quoi en matière d'emballage et qu'il faudrait qu'il y ait plus d'actions des pouvoirs publics de ce côté-là.

Monsieur Faidherbe répond que ce sont les députés qui autorisent les emballages et qu'il faut les changer.

Après délibération le conseil de communauté, à l'unanimité :

- adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017 tel que joint à la présente.
- dit que ce rapport sera envoyé à toutes les communes de la communauté de communes.
- précise que ce document est consultable auprès des services de chaque commune ainsi qu'auprès de ceux de la communauté de communes.

ORDRE DU JOUR N°3 : CONVENTION UTILISATION QUAI DE TRANSFERT DE LIOUC

M. le Président rappelle au conseil de communauté que la collectivité va déposer la collecte des ordures ménagères au quai de transfert de Liouc depuis le mois de septembre 2017. Il précise que tout s'est bien déroulé pour les équipes de collecte et que ce fonctionnement continue sur l'année 2018. Il convient donc de renouveler cette convention.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention et des conditions s'y afférant.

Après discussion, le Conseil de Communauté, adopte à

l'unanimité la convention avec la communauté de communes du Piémont Cévenol pour utiliser le quai de transfert de Liouc et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

ORDRE DU JOUR N°4 : ACHAT TERRAINS À SAINT ETIENNE D'ISSENSAC

Le Président rappelle au conseil que la communauté de communes s'est portée acquéreur de parcelles de terrain auprès de la SAFER, terrains situés en bord d'Hérault et dans le méandre à Saint Etienne d'Issensac pour un montant total de 48 240 €.

Les terrains concernés sont sur la commune de Brissac et cadastrés :

- AR 120 pour 1 ha 09 a 20 ca
- AR 121 pour 1 ha 26 a 30 ca
- AR 122 pour 47 a 40 ca
- AR 238 pour 38 a 35 ca
- AR 266 pour 2 ha 94 a 62 ca

La communauté de communes ayant été désignée par la SAFER pour l'acquisition de ces parcelles, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'acte d'achat ainsi que tous les documents s'y afférents.

ORDRE DU JOUR N°5 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD AU TITRE DES ACTIONS JEUNESSE 2019

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à demander une subvention de 13 000.00€ au Conseil Départemental du Gard au titre des actions jeunesse 2019, suivant la répartition suivante :

Coordination Jeunesse -> 10 000.00€

Accès aux Sports aux loisirs et à la culture -> 3 000.00€ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

D'autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention totale de 13 000.00€

D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette demande

ORDRE DU JOUR N°6 : DOTATION POUR LA CLASSE DU MAÎTRE G

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que depuis la rentrée 2018, le RASED s'est vu octroyer un poste supplémentaire, un maître G qui s'occupe spécifiquement des enfants en difficulté au niveau comportemental.

Afin d'acquérir du matériel adapté, il est demandé une dotation « d'équipement » pour cet enseignant de 1 300 €.

Monsieur Issert insiste sur le fait qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat et que donc celui-ci devrait pourvoir aux dépenses. Il ne comprend pas l'organisation de ce système où l'Etat décide et les dépenses sont supportées par la communauté alors que l'Etat, dans un même temps, demande aux collectivités de diminuer leurs dépenses.

Plusieurs élus soulignent l'importance et la chance pour les enfants du territoire de pouvoir bénéficier de ce maître supplémentaire aux vues des difficultés rencontrées dans les écoles du secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité moins une abstention (M. Michel Issert) d'octroyer un budget de 1300 € pour l'équipement de ce nouvel enseignant.

ORDRE DU JOUR N°7 SUBVENTION À LA CONFRÉRIE DE L'OIGNON DOUX DES CÉVENNES

Monsieur le Président informe le conseil de communauté que la confrérie de l'oignon doux des cévennes demande une subvention de 1 000 € pour l'aider à promouvoir le terroir et notamment l'oignon doux des cévennes et de façon plus globale les cévennes en matière de tourisme et d'accueil.

Il donne lecture du courrier sollicitant cette aide.

Monsieur Fratissier rejoint le conseil de communauté.

Un débat s'engage au sein du conseil.

Le point soulevé par plusieurs conseillers est que la communauté de communes s'est toujours donnée comme ligne de conduite de ne pas subventionner les associations.

Il est rétorqué qu'il s'agit là de promouvoir non seulement les Cévennes mais également une des rares AOC du territoire. De plus l'AOC de ce produit est le seul en France et qu'il porte sur un territoire ultra rural, ce qui permet de conserver une activité économique.

Monsieur Gaubiac affirme que l'on va créer un précédent. Monsieur Leprovost souligne qu'il est bien de maintenir une tradition mais c'est en même temps cautionner le traitement des sols, largement répandu dans ce type de culture. Il n'y a pas de notion de développement durable.

Monsieur Rodriguez propose d'octroyer une aide mais en émettant le souhait qu'il y ait un engagement de la confrérie de veiller à la diminution de l'utilisation des pesticides.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à 21 voix pour et 4 contre (Mrs Issert, Gaugiac, Jalabert et Mme Auzépy) d'octroyer une aide financière de 1 000 € à la confrérie de l'oignon doux des cévennes et de ne pas cotiser en tant que membre actif.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée



LA MÉDIATHÈQUE



Modalités d'inscription

L'accès et la consultation des documents sur place sont ouverts à tous. L'inscription gratuite est ouverte aux habitants de Sumène et aux administrés imposables sur la commune.

Une carte de lecteur sera remise à l'usager lors de sa première inscription (valable 1 an).

Conditions de prêt

Nombre de documents et durée d'emprunt :

2 livres (dont 1 nouveauté)	3 semaines et 2 semaines pour les nouveautés
2 revues (hors numéro en cours)	3 semaines
1 cd	2 semaines
1 dvd	2 semaines

Prolongation : deux fois maximum sauf si une réservation est en cours.

Réservation: uniquement pour les documents empruntés, à partir de votre espace lecteur (escalesumene.fr) ou par téléphone 04 67 81 32 73

Perte ou détérioration : remplacement du document par le lecteur

Les collections

Vous trouverez ici des collections régulièrement complétées par des nouveautés, des romans adultes, ado et jeunesse (littérature, policier, science-fiction, etc.), romans locaux, bande-dessinées et mangas, albums de jeunesse, contes, documentaires et fonds local.

Nous vous proposons également une sélection de périodiques, de cd et de dvd. Un espace ludothèque est à disposition sur place, vous y trouverez une sélection de jeux pour petits et grands.

L'ensemble du catalogue, ainsi qu'un espace lecteur, sont accessibles en ligne : escalesumene.fr vous y trouverez aussi la programmation des animations à venir.

Nous mettons à disposition des usagers 4 postes informatiques, 1 scanner, 1 poste d'écoute (musique, livres lus), et le wifi gratuit.

Vous pourrez aussi assister et participer à des animations (expositions, lectures, rencontres et ateliers).

Le don pour la médiathèque

Vous êtes nombreux à nous avoir généreusement proposé de donner des livres à la médiathèque, nous vous en remercions. Cependant, les dons ont un coût pour nous, en termes de traitement et de stockage et, avant d'être mis à la disposition du public, ces livres devront être cotés, catalogués et équipés. De ce fait, nous n'effectuons ces dépenses en temps et en argent que pour les ouvrages que nous aurions été susceptibles d'acheter. Suivant l'intérêt de leur contenu et leur état physique, les livres que nous ne conservons pas sont proposés dans notre boite de livres à partager.

Nous sommes plus particulièrement intéressés par des ouvrages sur l'Histoire locale (Sumène et ses environs), éventuellement des romans, bande-dessinées, etc., en grand format – pas de livres de poche – parues depuis moins de 2 ans.

Pour vos autres livres, vous pourrez trouver repreneur auprès de l'association Amnesty International au Vigan : collecte des dons **jeudi 28 février et vendredi 1**er mars de 9h à 18h à la Salle Jeanne d'Arc au Vigan (06 26 99 34 66 ou amnesty.sudcevennes@laposte.net) ou l'association Regard'ailleurs (04 67 81 33 67 ou famille-teisserenc@wanadoo.fr), et enfin la Recyclerie Sésame au 74 route de Ganges à Sumène (ouverte les jeudis de 10h à 12h et de 14h à 17h30 et les vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h30. 07 68 45 90 88)

Par ailleurs, de la même manière que pour les livres, nous sommes preneurs de jeux de société en complets et en bon état.

Chaleureusement,

L'équipe de la médiathèque

COMMISSION VIE SOCIALE



|> L'ESCALE

En ce début de nouvelle année, la municipalité confirme En ce début de nouvelle année, la municipalité confirme sa volonté d'aider tous les Suménois à vivre mieux à Sumène, à ne pas manquer du nécessaire, mais à y trouver aussi ce que certains appelleront superflu mais qui donne un peu de sel à la vie! C'est pourquoi nous sommes heureux d'ouvrir les portes de la médiathèque depuis le 19 février. Avec relativement peu de moyens, mais une solide équipe de bénévoles, nous avons pu aménager un espace culturel agréable et bien fourni en ouvrages de toutes sortes, livres mais aussi CD, DVD et jeux de société pour petits et grands.

L'ESCALE, c'est aussi un lieu d'information, de réunions, de rencontre et d'échanges, une fonction qui va certainement se trouver renforcée avec l'ouverture de la médiathèque; les demandes de renseignements de toutes sortes et d'aide aux démarches auxquelles nous répondons nous prouvent que ce service est vraiment utile et nécessaire. C'est pourquoi nous accueillons cette année Lisa AZOUS, jeune volontaire en service civique qui va seconder Emma Sorbier, avec pour principale mission cet accompagnement, en particulier les recherches sur ordinateur.

Parallèlement, il est toujours possible de rencontrer l'assistante sociale qui tient sa permanence le jeudi matin, sur rendez-vous (voir en dernière page).

|> ATELIERS

Les ateliers « séniors » ayant eu beaucoup de succès en 2017-2018 (alimentation, activité physique, sophrologie, sommeil), ils se poursuivront à partir du mois de mai 2019 par un travail sur la mémoire, s'étalant sur une dizaine de séances d'entraînement (avec une coupure en juillet/août et reprise en septembre). D'autres animations sont à l'étude pour l'automne 2019, toujours proposées par des spécialistes compétents et sympathiques. Toutes celles et ceux qui regrettent souvent d'avoir « le mot sur le bout de la langue » ou de ne plus se rappeler ce qu'ils ont fait la veille (nombre auquel permettez que je me compte !) sont invité(e)s à s'inscrire dès maintenant à l'Escale. Vous serez également tenus informés par voie d'affichage dans la commune.

L'écho des commissions





|> MAISON DE RETRAITE

En ce qui concerne nos anciens - ou ceux des villages voisins - qui vivent à la maison de retraite de Sumène, la municipalité se préoccupe de l'évolution de la structure, gérée maintenant par le CHU de Nîmes. Considérant comme primordial de garder cet établissement de proximité qui permet aux plus âgés de ne pas rompre complètement avec leur entourage familial et social, nous avons rencontré plusieurs fois les gestionnaires et suivons de près les décisions prises par l'administration, tant sur le plan des réfections du bâtiment que sur le nombre suffisant et adapté d'emplois, nécessaires pour assurer le confort et l'animation des quelques 40 personnes qui y résident.

|> A VOUS!

Pour finir, sans clore le sujet : si vous avez des propositions à faire ou des besoins à exprimer concernant la vie quotidienne au village ou dans les hameaux, n'hésitez pas à venir nous en faire-part, nous sommes preneurs de toute suggestion qui permettrait de faciliter l'accès de tous aux services publics !

etummoe eed enummoe eed







PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENT

Se déplacer facilement à faible coût est un enjeu fort sur notre territoire, que ce soit pour le travail, l'école, les loisirs ou les rendez-vous de santé et administratifs.

Le comité de pilotage du Projet Global de Déplacement de la Communauté de communes, s'est réuni à Ganges le 5 février 2019.

Le bureau d'études Indigo, chargé du dossier, a rappelé différents constats et propositions formulées lors de la dernière assemblée.

Pour les petits trajets

48% des trajets domicile-travail quotidiens inférieurs à 10 km sont effectués sur le territoire de la communauté de communes :

1000 entre deux communes

1 600 à l'intérieur d'une même commune.

35% de ces déplacements se font à pied (seulement 29% à l'échelle du département).

3% se font à vélo (contre 2% à l'échelle du département) Il existe donc une bonne marge d'amélioration de ces deux modes de déplacement sur notre territoire, à condition de réaliser les aménagements nécessaires. En particulier, les liaisons entre les communes, notamment vers le bourg-centre de Ganges ou vers le Vigan doivent être facilitées, afin de garantir aux plus isolés un accès à tous les services. La Voie verte est déjà une option intéressante pour ceux qui peuvent choisir les modes « actifs » de déplacement, mais elle ne suffit pas à répondre à tous les besoins.

C'est pourquoi, lors du dernier comité de pilotage, réunissant élus, agents et techniciens, il a été proposé de s'inscrire dans le dispositif gratuit de covoiturage, la plate-forme Rézo pouce.

Pour utiliser ce mode de covoiturage, il faut s'inscrire au préalable, ce qui garantit sécurité et confiance entre passagers et conducteurs.

Nous étudierons de quelle façon l'Escale pourra servir de relais pour les personnes n'ayant pas accès à internet.

Afin d'offrir une solution aux actifs du territoire nombreux à emprunter les mêmes axes

(900 vers Montpellier et 220 vers le Vigan).

Pour les trajets vers Montpellier ou Nîmes

Mode	Solutions
Transports en commun	 Disposer de lignes plus directes depuis le Vigan et vers Nîmes et Montpellier et disposer de liaisons qui relient les bourgs à la ligne directe Revoir les horaires des lignes 108 et 40, les harmoniser avec les arrivées de train Améliorer les arrêts avec un affichage dynamique des horaires et un bouton d'appel pour de l'aide Prévoir des navettes de desserte du centre-ville de Ganges depuis les villages Mettre en place une tarification réduite sur les lignes peu fréquentées Travailler les correspondances entre les cars de Montpellier et ceux de Nîmes Créer un service de minibus à la demande
Covoiturage	- Créer des aires de covoiturage - Améliorer la mise en relation
Services de mobilité	 Créer une plateforme de mobilité Favoriser l'entraide : aide aux personnes âgées ou à faibles revenus par des volontaires (cadre du CCAS?)
Transport marchandises	- Limiter le nombre de prestataires - Favoriser la Poste



Rézo Pouce C'est une solution d'autostop organisé, pour les déplacements de proximité. Pour sécuriser le système, conducteurs et passagers signent une charte et reçoivent des cartes de membre et un macaron à coller sur la voiture, qui leur permettre de s'reconnaître. Une application sur smartphone permet de visualiser les arrêts à proximité, mais aussi d'envoyer et recevoir des offres de trajet en temps réel. --> Ce système d'autostop gratuit et convivial constitue une offre pour les trajets du quotidien.

PPELÉS EN ALGÉRIE

Les accords d'Evian du 18 mars 1962 mettaient fin à la guerre d'Algérie. Le 8 avril 1962, les Français de métropole approuvent à plus de 90% le choix du général de Gaulle, donner son indépendance à l'Algérie. Le 1^{er} juillet 1962, les Algériens se prononcent encore plus massivement pour l'indépendance de leur pays. Elle devient effective le 3 juillet 1962.

Voici quelques extraits du Mémoire (2013) de Renaud Causse, étudiant en Master Histoire militaire.

«Entre 1954 et 1962, plus de 1300000 appelés sont partis en Algérie pour assurer "le maintien de l'ordre" et continuer "la grande œuvre civilisatrice de la France". Ils ne mirent pas longtemps à comprendre qu'il s'agissait là d'une véritable guerre ; une guerre coloniale pour les uns, d'indépendance pour les autres.

Environ 30 000 soldats français ont péri, plus de 60 000 ont été grièvement blessés. La France a "sacrifié" toute une génération de jeunes hommes qui ont été traumatisés physiquement ou mentalement. Ils ont eu le sentiment de s'être fait voler leur jeunesse et leur innocence pour une guerre dont on sait maintenant qu'elle était perdue d'avance.»

Voici quelques témoignages d'appelés ordinaires dans l'Est Algérien 1954-1962.

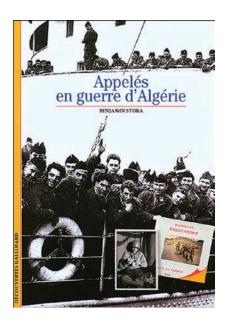
Ce mémoire s'intéresse à ce que les appelés pensent, leur vision de la guerre, du FLN, des autres soldats, de la population, de leur vie de tous les jours

« La mémoire des appelés est "traumatisée et honteuse". Il y a trois raisons principales à cela. La première tient au fait que l'on a mis extrêmement longtemps à reconnaître officiellement qu'il s'agissait bien d'une "guerre". La seconde porte sur le sentiment d'isolement des appelés qui gardent seuls le poids mémoriel de cette guerre. Enfin le sentiment d'une présence inutile en Algérie accentue le traumatisme.

Les témoignages nous arrivent par les carnets de guerre (notes prises), les correspondances avec les proches et les souvenirs.

André Décérier naît le 14 février 1932. Il grandit à Annemasse, en Savoie, dans une famille chrétienne. Son père est simple cheminot. Il a un frère qui a neuf ans de moins que lui. André se définit comme un jeune catholique pratiquant, mais engagé à gauche, un chrétien progressiste qui a de l'instruction. Sa qualité d'étudiant lui permet de bénéficier d'un sursis pour réaliser son service militaire. Il le résilie le 29 octobre 1954, juste avant le déclenchement de la guerre, et intègre la classe 54 2/C.

«On nous jette un sac postal contenant ces lettres que nous attendons avec fébrilité. Bien que libre de toute attache sentimentale, je reçois beaucoup de courrier, mes parents et mon frère bien sûr, mais aussi le reste de la famille, les copains et les copines. Je peux dire qu'ils ne me laissent pas tomber. Tout le monde n'est pas dans mon cas, hélas!»



Joseph Yviquel naît le 29 mai 1934. Fils unique, il grandit dans un village près de Nantes. Son père meurt alors qu'il n'a que deux ans. Sa mère est institutrice. Il reçoit une éducation chrétienne. Il entreprend des études pour devenir paysagiste.Le 15 janvier, c'est le départ pour l'Algérie

«Après avoir marché tout la journée en montagne, fatigués, nous rejoignons les camions qui nous ramènent, vers minuit, à la ferme de Félix-Faure. C'est ma troisième nuit, presque blanche. Cette fatigue est d'autant plus importante quand il fait très froid ou très chaud : «Sur le chemin du retour, sous un soleil de plomb, nous grimpons huit kilomètres environ. C'est si difficile que plusieurs gars s'évanouissent.»

Jean Billard est né le 18 août 1935. Il est originaire de la région parisienne. Il grandit dans une famille chrétienne modeste. «Nous étions presque tous de la banlieue parisienne ou de la région centre, fils d'ouvriers ou fils d'agriculteurs.» Il est incorporé le 9 mai 1956 au centre d'instruction du 1er Train à Montlhéry.

«J'ai lu un peu «le Monde» que tu m'envoies. Les gens en France ont raison de protester sur ce qui se passe en Algérie, il doit se passer beaucoup de choses anormales. Même ici dans le bled, on s'en rend compte."

Mémoire de Master 1 Histoire militaire Renaud Causse

Pascale Castanier

Le 19 mars est la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires. Ce jour-là les Anciens Combattants d'Algérie de Sumène, 35 actuellement, nous invitent à se joindre à eux pour cette commémoration. Dans notre village, 1 seul homme ne revint pas des combats.

'association << Partons du bon pied >>



Celle-ci a pour but le nettoyage et l'enlèvement de tous ces encombrants et multiples déchets sur le fleuve Hérault. Plusieurs projets sont en cours mais nécessitent de gros moyens financiers et physiques.

Des actions ont déjà été menées avec des bénévoles qui se sont investis dans la mesure du possible, enlevant ce qui était transportable en canoë. Une action d'envergure a eu lieu le samedi 23 février pour nettoyer la Vallée du Rieutord vers Ganges. Nous remercions les bénévoles qui se sont attelés à cette rude tâche.

Elle sera de longue haleine, mais *Partons du bon pied*, – qui avance pas à pas ! – espère réunir de plus en plus d'adhérents et de personnes qui se sentent impliquées pour préserver l'environnement pollué, dangereux aussi bien pour l'homme que pour l'animal.



Nettoyage du Rieutord - Le 23 février 2019

Les mégots représentent une source très importante de pollution du fait des composés hautement toxiques qu'ils contiennent. Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), un seul mégot suffirait à

polluer 500 litres d'eau. Et dans la nature, ce type de déchets met des années à se dégrader.

L'association *Partons du bon pied* met à disposition en libre service des cendriers de poche écologique à la mairie et à l'Escale.

L'association organise un événement par mois sur le territoire de

communauté de communes, un nettoyage sur le fleuve Hérault et ses affluents.

Pour plus d'information : www.partonsdubonpied.fr www.facebook.com/nature.riviere.decouverte/partonsdubonpied@gmail.com

Partons Du Bon Pied 3 place de la mairie 34190 Brissac 06 73 24 67 44





Stage de decor peint a l'italienne peinture au sol & Trompe l'oeil

Formations 2019

Du 25 au 29 mars

Du 01 au 05 avril

Du 27 au 31 mai

Du 03 au 07 juin

Du 23 au 27 septembre

Du 30 septembre au 04 octobre

Du 25 au 29 novembre

Du 02 au 06 décembre

Du lundi au vendredi:

De 9h à 12h et de 13h à 17h.

Des stages peuvent être organisés à la demande. Nous consulter. Matériel fourni par l'école (Toile très

grand format, pinceaux, peinture)
Repas du midi compris.

Tarifs

Financement pris en charge par un organisme / 5 jours : 1 400€

Autofinancement / 5 jours : 575€

Différentes possibilités de prise en charge par un organisme :

AFDAS -FAFCEA - POLE EMPLOI - AGEFIPH et autres. (Prévoir un délai suffisant pour les demandes de prise en charge)

Dans les autres cas : date limite d'inscription 15 jours avant le début du stages.

Inscription

Le fichier d'inscription est à demander par mail ou par téléphone.

Tél: 06 14 52 09 74 atelier.lamon@gmail.com https://academiedudecorpeint.fr



Vie associative



30 ans sinon rien!!

Nous avons donc 30 ans, et nous avons fêté ça comme il se doit....

Nous avons donc 30 ans, et nous agissons encore...

Nous avons donc 30 ans, et ça se voit! On est devenus grands, et on l'a fêté ensemble, il y a quelques mois.

Et la fête, on connait!

On en anime, on en organise, on y participe...

Celle de nos 30 ans a été fort belle, une journée comme on les aime, durant laquelle tout le monde était heureux, sourire aux lèvres.

Nous avons pu faire partager notre passion à de nombreuses personnes, tout au long de cette journée de fête... Petits et grands ont pu embrasser les sensations d'un habitacle de voiture de course, en y prenant place et en se laissant guider...

Et les plus petits, dans la cour du Diguedan, ont pu profiter du circuit préparé et mis en place à leur intention, et découvrir les joies du pilotage pour devenir, qui sait, des futurs rouleurs sur les circuits ou les routes de Rallyes...

Et pour que la journée et la fête soient complètes et tout à fait réussies, il fallait bien une soirée!!

Avec une peña locale, avec un buffet foisonnant, avec de la musique, avec des invité ravis...

Au bout de la nuit, encore merci!!







NOUVELLES DE NOONE

Poèmes sauvages

Les Elvis Platinés ont accueilli la compagnie 1 Watt en résidence du 18 - 22 février 2019. Durant une semaine la compagnie 1 WATT a investi le centre de Sumène pour travailler sur sa dernière création.

La présentation publique autour de la mairie a eu lieu samedi 23 février à 11h30.

Nouvelles de Noone est une suite de récits qui s'entremêlent. Pour chacun des protagonistes il s'agit de se raconter à travers des divagations géographiques, de métier, d'identité. Mais aussi raconter notre groupe, une pratique de spectacle dans l'espace public. Aujourd'hui, ils sont deux. Elle raconte l'itinéraire d'une famille et les détours d'une jeune femme à la croisée des chemins entre art, fête, rock et théâtre. Lui est animé par sa grande envie de créer un ballet chaotique où se mêlent la danse et ses élans surréalistes. Danse brute. Fête sauvage. Un poème de Peter Handke apparaît comme

fil rouge. Il les emmène à jouer le jeu, faire des détours...

De et avec Sophie Borthwick et Pierre Pilatte.

Chorégraphie : Marta Izquierdo Muñoz.

Musique:

Mathieu Monnot.

Œil extérieur : Isabelle Antoine.

Apports en production et résidences structures culturelles de proximité :

Théâtre du Périscope, Les Elvis Platinés, Communauté de Communes Piémont-Cévenol, RudeboyCrew, Melando, ville d'Alenya, l'Atelline lieu d'activation art et espace public, AVeC, Monomaniax, Oktopus.

Nouvelles de Noone est soutenu par le Conseil Départemental du Gard.

Infos : Les Elvis Platinés 0788118549 www.1watt.eu









∆genda



Cet agenda est élaboré à partir des informations que nous possédons en Mairie à la fmi février, il n'est donc pas forcément exhaustif.

- Samedi 9 mars, au Diguedan, l'après-midi , concours de belotte, organisé par l'association "Le Serre de Lacan".
- Dimanche 10 mars, au Diguedan, loto annuel de l'ACAM.
- Mardi 19 mars, à 11h30, au Monument aux mort commémoration de la guerre d'Algérie
- Mardi 19 mars, à 18h30, au diguedan, réunion d'information sur le projet de station d'épuration».
- Samedi 30 mars, au Champ des Compagnons (Diguedan en cas de mauvais temps) « Fête des Lilas » avec vide-grenier, échanges de graines et plantes. Organisé par l'association Lila.
- **Jeudi 4 avril**, au Diguedan, à 18h, réunion de présentation du projet «Centre d'interprétation des 3 vallées» -(Salle Ferrier), organisée par la municipalité.
- Samedi 6 avril, au Diguedan, à partir de 20h30,
- « Chapeau, Sumène! », soirée en chansons, organisée par l'association Les Refrains à Disque.
- Dimanche 7 avril, au Diguedan, repas annuel du Club de l'Amitié.
- Samedi 13 avril, au Diguedan, repas annuel de l'Ecole St Joseph.
- Samedi 20 avril, au Diguedan, repas-concert organisé par la Fanfare.
- Samedi 27 avril, concours de pêche, organisé par AAPPMA.
- Dimanche 28 avril, au Diguedan, exposition organisée par l'association Le Fil et Nous.
- Mardi 8 mai, au stade, toute la journée, tournoi de foot pour les 8/9 ans, organisé par l' Etoile Sportive Sumènoise.
- Samedi 11 mai, au Diguedan, repas annuel de l'AAPPMA.
- Dimanche 19 mai, sur les sentiers de la commune, 47° Brevet de Randonneurs Cévenols, organisé par le Club Alpin Français.
- Samedi 25 mai, au Diguedan et au Parc Lucie Aubrac, lancement de la seconde année de l'Atlas de la Biodiversité (animations, stands ...).
- -Jeudi 30 mai, au stade toute la journée, tournoi de foot pour les 12/13 ans , organisé par l'Etoile Sportive Sumènoise.
- Samedi 1 juin, au stade toute la journée, tournoi de foot pour les 10/11 ans , organisé par l'Etoile Sportive Sumènoise.
- Samedi 1 juin, Rendez-vous de printemps. pic-nic musical et animations, Association Kifélidé.

UMÈNE À L'ÉPOQUE DE LA GRANDE GUERRE (1912-1923)

Les deux derniers tirages sont épuisés. Une ultime réédition est possible uniquement pour les personnes qui se seront inscrites à la mairie avant le 15 mars 2019, et s'il y a suffisamment de demandes.

La période de commémoration du centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918 s'achève à Sumène avec la parution du passionnant ouvrage de Michel Bresson, professeur d' Histoire-Géographie et spécialiste de l'histoire de Sumène. Il nous avait déjà donné une étude exhaustive et émouvante du destin des jeunes poilus suménois et de leurs terribles conditions de vie (et souvent de mort) au front ou dans les tranchées. Ce premier ouvrage, intitulé « Sumène à l'épreuve de la Grande Guerre (1913-1923) » était le fruit de recherches minutieuses sur les archives municipales, gardoises et aussi médiatiques (journal « L'Eclair » et différents sites internet tels que Mémoire des hommes, site mis en place par le ministère de la Défense en 2003.

Il nous livre aujourd'hui un second volume, tout aussi passionnant : « Sumène à l'époque de la grande Guerre (1912-1923), qui reprend le premier ouvrage, en le complétant et en élargissant la perspective à la société suménoise de l'époque ; on a ainsi, à côté d' extraits de lettres du front, des réponses envoyées par les familles, témoignant de la vie à l'arrière.

Ces témoignages, resitués dans leur contexte économique et politique, forment une véritable fresque de ce que fut la Grande Guerre pour les Suménois, mais aussi pour les Français, dans la société encore majoritairement rurale de ce début de vingtième siècle.

Michel Bresson a réalisé un remarquable travail de recherche et de croisement des sources qui rend la situation étonnamment proche et concrète, au plus près du douloureux quotidien des soldats et de leurs familles, tout en permettant au lecteur de se faire une idée fiable de ce que furent ces années de guerre et des lourdes conséquences qu'elles eurent sur les Français et sur leur pays.



OUVEL ARTISAN À SUMÈNE

Ingénio

Concepteur et Fabricant français d'appareils de traitement d'eau écologique.

De l'industrie au particulier : adoucisseur sans sel, désemboueurs chauffage, adduction eau potable, usines traitement d'eau,

chaufferies toutes puissances Zéro chimie!

- -> 10 avenue de la Gare
- -> 04 67 82 54 29
- -> www.ingenio.pro



Etat civil

Naissances: Marlo GOUJON, né le 16 octobre 2018

Mathilde ELZIERE GLORIES, née le 20 novembre 2018

Loup ROUDIER, né le 24 novembre 2018 Amelya FRANÇOIS, née le 25 janvier 2019.

 ${\it Mariages: Jean-Luc\ GUILLON\ et\ Emmanuelle\ ROCHAT,}$

le 02 novembre 2018

Jérémie BENITEZ et Laetitia CHALIES,

le 1^{er} décembre 2018

Décès : André LIRON, le 21 septembre 2018

Michel GUERIN, le 12 octobre 2018

Gilbert GAMEAU, le 17 octobre 2018

Georges BROUAT, le 26 novembre 2018

Agnès TÉTU, née HALTZ, le 27 novembre 2018

Lucienne DELPUECH, née ITIER, le 03 décembre 2018

Françoise LANGEVIN, née FÉNÉRON, le 12 décembre 2018

Bernard VINCENT, le 22 décembre 2018

Josiane FORTÉ, née CEYSSON, le 24 décembre 2018

Alain DERRIEN, le 29 décembre 2018
Micheline TOMOR, née GUÉANT, le 16 janvier 2019
Auguste LICINI, le 03 février 2019.

AISON DES SEMENCES PAYSANNES GARD CÉVENNES

COLLECTE ET PRÉSERVATION DE VARIÉTÉS POTAGÈRES LOCALES

Des ateliers et réunions sont organisés , réservés à tout maraîcher, agriculteur, jardinier, un peu expérimenté sur le Gard et les Cévennes qui souhaitent mettre en culture, cette année, plusieurs variétés potagères locales que nous pourrons fournir... en contrepartie d'un engagement d'observations à nous retourner et à partager, ainsi qu'un retour à la Maison des Semences Paysannes d'une partie des semences que vous aurez produites. Nous pourrons ainsi continuer ensemble ce travail de revalorisation de ces variétés paysannes locales.

Adhésion à la Maison des semences paysannes Gard Cévennes: 10€ - contact Fabian 06 02 23 49 60 / info.terramaire@gmail.com





| Mairie de Sumène

04 67 81 30 05

Fax: 04 67 81 33 79 mairie-de-sumene@orange.fr

www.sumene.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17H30

Numéros utiles



• L'ESCALE escalesumene@orange.	fr ; facebook.c	04 67 81 32 73 om/lescalesumene
• La Poste		04 67 81 30 57
• Trésor public (Le Vigar	n)	04 67 81 01 46
• Sous-préfecture		04 67 81 67 00
• Gendarmerie	17 ou	04 67 81 30 01
• Pompiers A partir d'un portable	18 ou	04 67 81 79 55 112
• Samu		15
Pharmacie Schoenig		04 67 81 35 60
• Médecins Dr Bonnel,	Dr Pasquier	04 13 35 03 78
• Infirmiers	J.P. Veit M. Paul	04 67 81 34 64 06 21 58 15 16
	M. Gervais	04 67 81 48 34
 Kinésithérapeutes L. Espig e 	t A. Lapierre J.P. Abric	04 67 81 34 85 04 67 71 22 80
 Ostéopathe 	L. Espig	06 49 34 31 70
 Assistante sociale M^{me} Dauriac sur RDV 	04 66 77 09 10	
Maison de retraite		04 67 81 30 86
• Allo Meteo		08 92 68 02 30
• Fax - Photocopies : Tabac Presse		04 99 52 94 63
Conciliateur de Justice conciliateur.ndlr@orange.fr		06 48 16 13 87
• Correspondante Midi Marie-Pierre Lezé	Libre	06 41 16 49 71

04 67 82 82 05

| Point Web gratuit

• Taxi Brignolo

A L'ESCALE (ancienne mairie)

Permanences & rendez-vous

Permanence du maire : Jérome Morali le mardi de 14h à 18h sur rendez-vous Permanence des adjoints sur rendez-vous

- 1^{re} Adjointe : Pascale Castanier Présidente Commission Economie-Finances
- Adjoint : Richard Leprovost Président Commission Communication-Démocratie locale
- Adjointe : Isabelle Boisson Présidente Commission Vie sociale
- Adjoint : Gilbert Laurans Président Commission Urbanisme-Environnement
- Adjointe : Tania Mercereau Présidente Commission Culture-Sport-Tourisme

Nous vous remercions de préciser l'objet du RDV afin de répondre au mieux à votre demande.

• Conseillers départementaux

Secrétariat: 04 66 76 78 09

Martin Delord : martin.delord@gard.fr Hélène Meunier : helene.meunier@gard.fr

> Direction de la publication et de la rédaction : Pascale Castanier et Isabelle Boisson

COORDINATION, CONCEPTION, ILLUSTRATION, RÉALISATION: ISABELLE COLLUMEAU
CRÉDITS PHOTO: P. CASTANIER, I. BOISSON,

IC, LES ASSOCIATIONS...

IMPRESSION: WILLIAM-AGR@ORANGE.FR

Imprimé sur papier recyclé Tirage : 1000 exemplaires Dépot légal octobre 2018

Prochain numéro



Particuliers, associations, pour une publication dans le prochain numéro : envoyez vos textes et photos à « journalsumene@gmail.com » ou déposez-les en mairie avant le 20 mai 2019.

Les fichiers en PDF ne sont pas exploitables pour la mise en page, merci de nous faire parvenir les textes au format .doc, .txt ou .odt et les images au format .jpg